

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1524

9 juillet 2011

SOMMAIRE

Amiens Securities S.A.	73128	Eau'Ceane S.à.r.l.	73131
APERAM Treasury S.C.A.	73128	Ercy S.A.	73146
Arti Licence S.A.	73128	Esch dépôt-vente S.A.	73131
Association Nationale des Etudiants Lu- xembourgeois en Droit (ANELD)	73106	Etablissements J.L. Selenati Sàrl	73146
Aurore Holding S.A.	73108	E. Urbain S.à r.l.	73128
Avenir Invest S.A.	73108	EuroYield Holding I S.à r.l.	73134
Avireina S.A.	73108	Exim S.à r.l.	73149
B2Tec S.à r.l.	73127	Fleurs du Monde S.à r.l.	73149
BMO Finance Company I	73151	F.M. Auto-Immo S.à r.l.	73149
Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à r.l.	73109	Franze Capital (Luxembourg) S.A. société de gestion de patrimoine familial	73147
Boucherie Charcuterie Kappler Steve S.à r.l.	73126	G.C.C. S.A.	73150
Business Investor Market	73126	G.M.T. Telecom S.à r.l.	73150
Cabellera S.A.	73128	Hair Contrast S.à r.l.	73150
Capricorn Administration Services Lu- xembourg S.à r.l.	73144	Hair Fusion S.à r.l.	73152
Casa Luxembourg s.à r.l.	73127	JCF Participations S.à r.l.	73147
Consepio S.A. SPF	73147	Lita Participations S.à r.l.	73124
COOPERATIONS, Société coopérative	73130	Lux Finances Corporate S.A.	73108
Corporate X	73127	MP Carrelage Sàrl	73149
Corporate XI	73127	Northwind Fund	73152
CTI Systems S.A.	73134	RH Paris 2 S.à.r.l.	73109
DB Advisors SICAV	73130	Sandwich Partners S.A.	73151
Degussa Re	73150	Supporter-Club Union Dudelange	73132
DKTrans S.A.	73131	TA EU Luxembourg II S.à r.l.	73134
EATG Sàrl	73134	Ternium Investments S.à r.l.	73131
EATG Sàrl	73146	Westa Isic S.A.	73109
		Yellowwoods Administration Services Lu- xembourg S.à r.l.	73144

Association Nationale des Etudiants Luxembourgeois en Droit (ANELD), Association sans but lucratif.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg F 2.615.

— STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée et Objet

Art. 1^{er} . L'association est dénommée Association Nationale des Etudiants Luxembourgeois en Droit, en abrégé ANELD, Association sans but lucratif.

Art. 2. Son siège est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de l'association par simple décision à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Tout en gardant sa neutralité idéologique, religieuse et politique, l'association a pour objet le rapprochement des étudiants en droit, la défense de leurs intérêts tant matériels que moraux, la facilitation des échanges et des relations entre les étudiants et les milieux professionnel et académique, la recherche scientifique, l'établissement d'une documentation scientifique à réaliser par tous les moyens tels que ses contacts professionnels, des cycles de conférences ou séminaires, la diffusion de publications et la constitution d'une bibliothèque.

L'association peut également viser à créer et à maintenir des liens avec des organisations et organismes nationaux et internationaux visant des buts analogues, ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Titre II. - Membres et Cotisation

Art. 5. Le nombre minimal d'associés est défini à trois (3).

Art. 6. Est associé toute personne ayant payé sa cotisation et répondant aux critères d'admission ci-après.

Est admissible comme associé de l'association tout étudiant en droit, sciences juridiques et criminelles, sciences politiques, relations internationales, cours complémentaires en droit luxembourgeois ou disciplines avoisinantes dans une université ou tout autre établissement d'enseignement supérieur, et ayant la nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg; sauf dérogation du conseil d'administration.

Art. 7. Est admissible comme membre d'honneur toute personne physique ou morale ayant reçu l'approbation du conseil d'administration. Ceux-ci n'ont aucun droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 8. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration et ne pourra excéder deux cents cinquante euros (250 €). Si aucun montant n'est déterminé, le montant est considéré comme fixé à zéro euro (0 €).

Art. 9. La qualité d'associé se perd par

- la démission d'un associé faite selon les dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, ou;

- l'exclusion prononcée par une décision à l'unanimité du conseil d'administration ou par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Titre III. - Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale est constituée de l'ensemble des associés.

La convocation se fait par courrier, par voie de presse ou par courrier électronique au plus tard deux (2) semaines avant la date de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ordinaire a lieu avant l'échéance de l'année sociale.

L'assemblée générale extraordinaire peut se réunir autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Art. 11. L'assemblée générale est compétente pour délibérer des objets prévus à l'article 4 de la loi modifiée du 21 avril 1928, ainsi que de tous les points inscrits sur l'ordre du jour établi par le conseil d'administration. Par ailleurs, des résolutions pourront être adoptées en dehors de l'ordre du jour.

L'assemblée générale approuve le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice, et donne décharge au conseil d'administration, après avoir entendu le rapport des réviseurs de caisse.

Art. 12. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée générale uniquement par un associé, la représentation par un tiers n'étant pas autorisée.

Art. 13. Les résolutions de l'assemblée générale sont votées à main levée et à la majorité relative des voix des membres présents.

Art. 14. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par les organes de publication de l'association ou par tout autre moyen jugé opportun.

Titre IV. - Mode de nomination et Les pouvoirs des administrateurs

Art. 15. L'association est administrée par le conseil d'administration qui doit comprendre au moins trois (3) et au plus quinze (15) administrateurs, dont un président, un secrétaire et un trésorier.

Si le conseil d'administration comprend plus de trois (3) administrateurs, le président peut être assisté par un (1) vice-président, un (1) secrétaire adjoint ainsi qu'un (1) trésorier adjoint et au plus neuf (9) administrateurs supplémentaires.

Art. 16. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale parmi les associés de l'association et ayant posé leur candidature à la date fixée par le conseil d'administration dans la convocation à l'assemblée générale respective. La candidature doit être envoyée par voie postale ou électronique à un administrateur de l'association. Des dérogations peuvent être accordées par le conseil d'administration.

Art. 17. Si plus de quinze (15) candidats se présentent à l'élection, l'élection est faite au scrutin secret. Au cas où plusieurs candidats ont réuni sur eux un même nombre de voix au premier tour des élections, un ballottage sera organisé pour déterminer celui ou ceux qui accéderont au conseil d'administration.

Si au plus quinze (15) candidats se présentent à l'élection, ceux-ci sont ensemble élus par simple acclamation de l'assemblée générale.

Art. 18. Les administrateurs sont élus pour un (1) an, infiniment rééligibles.

Art. 19. Le conseil d'administration pourra, pendant l'exercice, à une majorité de deux tiers des voix des administrateurs, coopter trois (3) associés qui auront par la suite les mêmes pouvoirs que les administrateurs élus par l'assemblée générale. Leur mandat prendra fin avec celui des administrateurs élus par l'assemblée générale. Toutefois, le nombre total des administrateurs, élus par l'assemblée générale et cooptés, ne pourra pas excéder quinze (15).

Art. 20. Le conseil d'administration pourra être complété, pendant l'exercice, à une majorité relative des voix des administrateurs présents, d'un nombre illimité de conseillers qui seront considérés comme des invités permanents. Leur mission prendra fin avec le mandat des administrateurs.

Art. 21. La démission des administrateurs, élus par l'assemblée générale et cooptés par le conseil d'administration, ainsi que des invités permanents se fait par voie écrite auprès du président et du secrétaire de l'association.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association, exécute les décisions de l'assemblée générale et représente l'association judiciairement et extrajudiciairement.

Il peut déléguer ses pouvoirs à tout membre du conseil d'administration, sans possibilité de les déléguer à un tiers.

Le conseil d'administration est convoqué par le président ou sur demande motivée de deux membres du conseil d'administration. Les décisions se prennent à la majorité relative des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 23. En cas d'empêchement, un administrateur peut déléguer l'exercice de ses fonctions à tout membre du conseil d'administration jusqu'à la fin de l'empêchement.

Art. 24. Le président représente le conseil d'administration et assure son bon fonctionnement.

Art. 25. Le secrétaire assure les tâches administratives générales, la correspondance de l'association, rédige et signe les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale qui sont contresignés par le président ou celui qui a présidé la réunion. Il a la garde des archives de l'association.

Art. 26. Le trésorier est chargé de la rentrée des cotisations, de la gestion des fonds, des paiements et de la comptabilité. A la fin de chaque exercice, il présente les comptes au conseil d'administration qui, après vérification par les réviseurs, les soumet pour approbation à l'assemblée générale.

Art. 27. Les opérations financières de l'association sont vérifiées par deux réviseurs de caisse, désignés par l'assemblée générale pour un mandat d'un (1) an renouvelable ou jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 28. Le conseil d'administration est libre d'adopter un règlement d'ordre interne.

Titre V. - Exercice social, Comptes et Budget

Art. 29. L'exercice social commence le 1^{er} août et prend fin le 31 juillet de l'année suivante. A la fin de l'exercice, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril 1928 et de l'article 11 des présents statuts.

Titre VI. - Modification des statuts

Art. 30. La modification des statuts se fait selon les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre VII. - Dispositions finales

Art. 31. Dans le cas d'une dissolution, et après acquittement du passif, les biens de l'association seront versés à une ou plusieurs associations d'étudiants luxembourgeois ou à l'ACEL a.s.b.l.

Art. 32. Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et au règlement d'ordre intérieur, si un tel a été établi par le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011062421/111.

(110069070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Aurore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011065165/12.

(110071225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Avenir Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011065167/12.

(110071217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Avireina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVIREINA S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011065169/12.

(110071194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Lux Finances Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 142.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011065225/9.

(110071189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 22, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 32.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boucherie-Charcuterie Joseph Ronk, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011065171/12.

(110071368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

RH Paris 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.140,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 136.968.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09/04/2008

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises de l'associé unique:

- Monsieur Christophe SEEFELD a démissionné de son mandat en tant que gérant A, avec effet au 13 avril 2011.
- Monsieur Philippe Roth, né le 5 mai 1973 à Zurich (Suisse), demeurant professionnellement au 11 avenue Calas, L-1211 Geneva 12 (Suisse) a été nommé gérant A de la société avec effet au 13 avril 2011 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes annuels clôturés au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RH Paris 2 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011065310/18.

(110072617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Westa Isic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.326.

In the year two thousand and eleven, on the eighteen day of March,
before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WESTA ISIC S.A. (formerly Tramine Development S.A.), a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.326 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 December 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 218 dated 2 February 2010.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed dated 28 January 2011, and published in the Mémorial C, number 428 dated 5 March 2011.

The meeting is opened at 11.30 a.m., with Ms Noëlle Piccione, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Setting of the new nominal value per share at one eurocent (EUR 0.01), determination of the number of shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) in exchange and replacement for the three hundred ten (310) shares having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each;

3. Increasing the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) by an amount of three hundred thousand Euro (EURO 300,000) up to an amount of 331,000 Euro (EUR three hundred thirty one thousand) through the issue of 30,000,000 (thirty million) shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

4. Creation of an authorised share capital, authorisation to the board of directors of the Company to issue, from time to time, as specified below, up to eleven million nine hundred thousand (11,900,000) new shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), hence creating an authorised share capital of one hundred nineteen thousand Euro (EUR 119,000) in accordance with Article 32 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

Limitation of the authorisation to a period expiring right after the closing of the initial public offering of the shares of the Company in Warsaw or the closing of any other offerings of the shares of the Company, whichever event occurs first, in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Authorisation to the board of directors of the Company to issue such new shares without reserving to the shareholder (s) any preferential subscription right.

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

6. Full restatement of the articles of association of the Company; and

7. Miscellaneous.

II.- That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of his / its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the represented shareholder declaring that he had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company (the "Shareholder"), the following resolutions were taken:

First resolution:

The Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting. The Shareholder acknowledges having been sufficiently informed of the agenda for the meeting and confirms that it considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It was further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholder within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Shareholder resolves to set the new nominal value per share at one eurocent (EUR 0.01).

The Shareholder further resolves that the number of shares having all a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), in exchange and replacement for the three hundred ten (310) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, is fixed at three million one hundred thousand (3,100,000).

As a result, the Shareholder, VANKERIA CONSULTANTS LIMITED, acknowledges that it holds all three million one hundred thousand (3,100,000) shares having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).

Third resolution:

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) by an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000) up to an amount of three hundred thirty-one thousand euro (EUR 331,000) through the issue of thirty million (30,000,000) new shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

All of the thirty million (30,000,000) new shares are subscribed by the sole shareholder Vankeria Consultants Limited, a private company limited by shares, incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 1, Lampousas Street, P.C. 1095, Nicosia, Cyprus, recorded with the companies' registrar of Cyprus under the number HE 271059,

here represented by Ms Noëlle Piccione, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal dated 14 March 2011, which will remain attached to the present deed to be filed at the same time,

for a total amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000).

All the thirty million (30,000,000) new shares so subscribed are fully paid up in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of three hundred thousand Euro (EUR 300,000) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Forth resolution

The Shareholder resolves, in order to perform an initial public offering of the shares of the Company in Warsaw, Poland, to have the shares listed on the primary market of the Warsaw Stock Exchange, to authorise the board of directors of the Company to issue from time to time, as specified below, up to eleven million nine hundred thousand (11,900,000) new shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01), hence creating an authorised share capital of one hundred nineteen thousand euro (EUR 119,000) in accordance with Article 32 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

It was further resolved that this authorisation shall be limited to a period expiring right after the closing of the initial public offering of the shares of the Company in Warsaw or the closing of any other offerings of the shares of the Company, whichever event occurs first, in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*).

The Shareholder further resolves that the board of directors of the Company is authorised to issue new bearer shares within the authorised share capital provided that such shares are subscribed and paid in full upon issuance.

The Shareholder further resolves that the board of directors of the Company is authorised to issue such new shares without reserving to the shareholder(s) any preferential subscription right.

In this respect, a report established by the board of directors of the Company justifying the limitation/suppression of the preferential subscription right of the Shareholder in accordance with Article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, has been produced to the Shareholder and carefully considered by it. The said report will remain attached to the present deed.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions the Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital is set at three hundred thirty-one thousand Euro (EUR 331,000) consisting of thirty-three million one hundred thousand (33,100,000) ordinary shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any share, which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The authorised share capital of the Company is fixed at one hundred nineteen thousand euro (EUR 119,000) represented by eleven million nine hundred thousand (11,900,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) during a period expiring after the closing of the initial public offering of the shares of the Company in Warsaw or the closing of any other offerings of the shares of the Company, whichever event occurs first, in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*).

5.4 The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association. The Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The Board is notably authorised to issue new bearer shares within the authorised share capital provided that such shares are subscribed and paid in full upon issuance. The Board is also authorised to issue such shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights. The Board may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.5 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles."

Sixth resolution

For the purposes of the envisaged initial public offering in Warsaw the Shareholder resolves to completely restate the articles of association of the Company as follows:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "WESTA ISIC S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital is set at three hundred thirty-one thousand euro (EUR 331,000) consisting of thirty-three million one hundred thousand (33,100,000) ordinary shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any share, which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The authorised share capital of the Company is fixed at one hundred nineteen thousand euro (EUR 119,000) represented by eleven million nine hundred thousand (11,900,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) during a period expiring after the closing of the initial public offering of the shares of the Company in Warsaw or the closing of any other offerings of the shares of the Company, whichever event occurs first, in any case no later than a term of five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

5.4 The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association. The Board is authorised to determine

the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The Board is notably authorised to issue new bearer shares within the authorised share capital provided that such shares are subscribed and paid in full upon issuance. The Board is also authorised to issue such shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights. The Board may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.5 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 Subject to the provision of article 6.3. of the present articles of association, the Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 However, where shares are recorded in the register of shareholders on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depositary of securities or any other depositary (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as "Depositaries") or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company - subject to having received from the Depositary with whom those shares are kept in account a certificate in proper form - will permit those persons to exercise the rights attaching to those shares, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those persons to be holders for the purposes of article 7 of these articles of association. The Board may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depositary or sub-depositary recorded in the register or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payment.

6.4 Certificates confirming that an entry has been made in the register of shareholders will be provided to the shareholders and, in the case provided for in article 6.3 of these articles of association upon request, to the Depositaries or sub-depositaries recorded in the register. Other than with respect to the procedures for transfer of fungible shares in the case provided for in article 6.3 of these articles of association, the transfer of shares shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the register of shareholders and dated and signed by the transferor and the transferee, or by their duly-appointed agents. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

No entry shall be made in the register of shareholders and no notice of a transfer shall be recognised by the Company during the period starting on the fifth (5th) working day before the date of a general meeting and ending at the close of that general meeting, unless the Company establishes a shorter period.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

6.6 To the extent the shares of the Company are admitted to trading on an European regulated market, the provisions of the Luxembourg law relating to the transparency requirements in relation to information about issuers whose securities are admitted to trading on a regulated market dated 11 January 2008, as amended or replaced, shall apply.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 1st Monday of March at 9:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Where, in accordance with the provisions of article 6.3 of these articles of association, shares are recorded in the register of shareholders in the name of a Depository or sub-depository of the former, the certificates provided for in the said article 6.3 of these articles of association must be received at the Company no later than the day preceding the fifth (5th) working day before the date of the general meeting unless the Company fixes a shorter period. Such certificates must certify the fact that the shares in the account shall be blocked until the close of the general meeting. All proxies must be received at the Company by the same deadline.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

8.6 The Board shall adopt all other regulations and rules concerning the availability of access cards and proxy forms in order to enable shareholders to exercise their right to vote.

The Board may decide to allow the participation of shareholders in the general meeting of the Company by any means of telecommunication (including via telephone or vidéoconférence), provided that such means of telecommunication allow the identification of the shareholders participating by such means, and all the other shareholders present at such general meeting (whether in person or by proxy, or by means of such type of communications device) to hear them and to be heard by them at any time.

Any shareholder that participates in a general meeting of the Company by these means shall be deemed to be present at such general meeting, shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such general meeting.

Shareholders may vote by correspondence, by means of a form provided by the Company including the following information:

- the location, the date, and the time of the meeting,
- the name, address and any other pertinent information concerning the shareholder,
- the number of shares held by such shareholder,
- the agenda for the meeting,
- the texts of the proposed resolutions,
- the option to cast a positive or negative vote or to abstain,
- the option to vote by proxy for any new resolution or any modification of the resolutions that may be proposed during the meeting or announced by the Company after the shareholder's submission of the form provided by the Company.

The forms for voting by correspondence should be received at the Company no later than the day preceding the fifth (5th) working day before the date of the general meeting unless the Company fixes a shorter period. Once the voting forms are submitted to the Company, they can neither be retrieved nor cancelled.

Duly completed forms that are received by the Company as provided above shall be counted when reckoning a quorum at such general meeting.

The Board shall adopt all other regulations and rules concerning the participation in the meeting and forms to be used to vote by correspondence.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board composed of at least three (3) members and of a maximum of sixteen (16) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board.

10.2 The Board shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the Board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board.

11.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

11.2 The Board may decide to set up committees to consider matters submitted to them by the Board, including an audit committee and an appointments, remuneration and corporate governance committee. The audit committee shall be composed solely of independent members of the Board, as defined in article 8.1.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 The Board may delegate the day-to-day management of the Company's business and the power to represent the Company with respect thereto to one or more executive officers, executives, or other agents, who may together constitute a management board deliberating in conformity with rules determined by the Board. The Board may also delegate special powers to any person and confer special mandates on any person.

12.2 Any material agreement between the Company and its related party must be approved in advance by the Board, with at least one independent director voting in favour of such resolution. Typical transactions made in the ordinary course of business on arms-length basis with entities majority owned by the Company or other parties do not need to be approved by the Board.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Qualified Auditor(s). The annual accounts and consolidated accounts shall be audited, and the consistency of the management report with those accounts verified, by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés"). The qualified auditor(s) shall be appointed and dismissed by the General Meeting.

The qualified auditor(s) may be re-elected.

They shall record the result of their audit in the reports required by the Law.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,700 (two thousand seven hundred euro).

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mars,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WESTA ISIC, S.A (anciennement Tramine Development S.A.), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxem-

bourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.326 (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 2009 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 218 du 2 février 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C, numéro 428 du 5 mars 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Fixation de la valeur nominale des actions à 0.01,-EUR (un centime d'euro), détermination du nombre des actions ayant chacune une valeur de 0.01,- EUR (un centime d'euro) en échange et remplacement de 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) par un montant de 300.000,- EUR (trois cent mille euros) pour le porter à un montant de 331.000,- EUR (trois cent trente et un mille euros) par l'émission de 30.000.000 (trente millions) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), chacune;

4. Création d'un capital autorisé, autorisation par le conseil d'administration de la Société d'émettre, de temps à autre comme prévu ci-dessus, jusqu'à 11.900.000,- (onze millions neuf cent mille) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), créant ainsi un capital autorisé de 119.000,- EUR (cent dix-neuf mille euros) conformément à l'article 32 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Limitation dans la durée de l'autorisation, expirant immédiatement après la clôture de l'introduction en bourse des actions de la Société à Varsovie ou à la clôture de toutes les autres émissions des actions de la Société, selon la première éventualité, en tout cas au plus tard pendant une période de 5 (cinq) années à partir à compter de la date de la présente publication dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Autorisation par le conseil d'administration de la Société d'émettre des nouvelles actions sans réserver de droit préférentiel de souscription aux associés.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de l'association de la Société;

6. Refonte complète des statuts de la Société;

7. Divers

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Suite à l'approbation de ce qui précède par le l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique"), les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée. L'Actionnaire Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Actionnaire Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 0.01 (un centime d'euro).

L'Actionnaire Unique décide que le nombre des actions ayant une valeur EUR 0.01 (un centime d'euro), en échange et remplacement des 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, est fixé à 3.100.000 (trois millions cent mille euros).

En conséquence l'Actionnaire Unique, VANKERIA CONSULTANTS LIMITED, reconnaît qu'elle détient toutes les 3.100.000 (trois millions cent mille) actions ayant chacune une valeur de EUR 0.01 (un centime d'euro)

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) par un montant de EUR 300.000 (trois cent mille euros) pour le porter à un montant de EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) par l'émission de 30.000.000 (trente millions) d'actions nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

L'ensemble des 30.000.000 (trente millions) d'actions nouvelles est souscrite par Vankeria Consultants Limited, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de la République de Chypre, ayant son siège social au 1, Lampousas Street, P.C. 1095, Nicosia, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Chypre sous le numéro HE 271059,

pour un montant de EUR 300.000 (trois cent mille euros).

Les 30.000.000 (trente millions) d'actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire.

La preuve de l'existence de l'apport en numéraire a été donnée au notaire soussigné.

L'ensemble de l'apport des EUR 300.000 (trois cent mille euros) est entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide, afin d'effectuer une introduction en Bourse de la Société à Varsovie, Pologne, d'avoir des actions cotées sur le marché primaire de la Bourse de Varsovie, d'autoriser le conseil d'administration de temps en temps, comme mentionné ci-dessous, à émettre 11.900.000 (onze millions neuf cent mille) nouvelles actions ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) créant ainsi un capital autorisé de EUR 119.000 (cent dix-neuf mille euros) conformément à l'article 32 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

L'Actionnaire Unique décide également que cette autorisation sera limitée pour une période expirant immédiatement après la clôture de l'offre publique initiale des actions de la Société à Varsovie ou à la fermeture de toutes les autres offres de la Société, selon la première éventualité, dans tous les cas, au plus tard 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

L'Actionnaire Unique décide également d'autoriser le conseil d'administration à émettre de nouvelles actions au porteur dans le cadre du capital autorisé sous réserve que ces actions soient souscrites et libérées intégralement dès l'émission.

L'Actionnaire Unique décide également d'autoriser le conseil d'administration à émettre de telles actions sans réserver aux actionnaire(s) existant(s) un droit préférentiel de souscription.

L'Actionnaire Unique reconnaît que le rapport spécial du conseil d'administration de la Société justifiant la limitation/suppression du droit préférentiel de souscription de l'associé selon la l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, comme modifié, lui a été présenté et qu'il l'a examiné avec considération. Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000) représenté par trente-trois millions cent mille (33.100.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

5.2 En sus du capital social, un compte de prime peut être établi dans lequel toute prime d'émission versée pour toute action en sus de sa valeur nominale sera transférée.

5.3 Le capital autorisé est fixé à cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000) représenté par onze millions neuf cent mille (11.900.000) actions ayant une valeur nominale par action de un centime d'euro (EUR 0.01) pendant une période expirant après la clôture de l'introduction en bourse des actions de la Société à Varsovie ou toute autre émission d'actions de la Société, selon la première éventualité, dans tous les cas au plus tard 5 (cinq) ans après la date de la publication de la présente autorisation dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

5.4 Le terme ou le champ de cette autorisation peuvent être étendus par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de temps à autre, de la manière requise pour la modification des statuts. Le Conseil d'Administration est

autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription des actions nouvelles. Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à émettre de nouvelles actions au porteur dans le cadre du capital autorisé sous réserve que ces actions soient souscrites et libérées intégralement dès l'émission. Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre de telles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter la souscription et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale adoptée dans les conditions requises pour procéder à une modification statutaire.

Sixième résolution

Aux fins de l'introduction en Bourse envisagée à Varsovie, l'Actionnaire Unique décide de refondre complètement les statuts de la Société comme suit:

" Art. 1^{er} . Forme et Dénomination sociale.

1.1 Il est constitué par cet acte une société anonyme (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existera sous le nom de WESTA ISIC S.A..

1.3 La Société peut avoir un seul actionnaire (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, l'insolvabilité, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration (le "Conseil"), ou en présence d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 L'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) peut, à tout moment décider, dans les conditions requises pour modifier les Statuts, de dissoudre et liquider la Société.

Art. 4. Objet.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société jugerait utile à la réalisation de son objet social.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trois cent trente et un mille euros (EUR 331.000) représenté par trente-trois millions cent mille (33,100,000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

5.2 En sus du capital social, un compte de prime peut être établi dans lequel toute prime d'émission versée pour toute action en sus de sa valeur nominale sera transférée.

5.3 Le capital autorisé est fixé à cent dix-neuf mille euros (EUR 119.000) représenté par onze millions neuf cent mille (11.900.000) actions ayant une valeur nominale par action de un centime d'euro (EUR 0.01) pendant une période expirant après la clôture de l'introduction en bourse des actions de la Société à Varsovie ou toute autre émission d'actions de la Société, selon la première éventualité, dans tous les cas au plus tard 5 (cinq) ans après la date de la publication de la présente autorisation dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

5.4 Le terme ou le champ de cette autorisation peuvent être étendus par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de temps à autre, de la manière requise pour la modification des statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription des actions nouvelles. Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à émettre de nouvelles actions au porteur dans le cadre du capital autorisé sous réserve que ces actions soient souscrites et libérées intégralement dès l'émission. Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre de telles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter la souscription et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale adoptée dans les conditions requises pour procéder à une modification statutaire.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société peuvent être nominatives ou au porteur ou partiellement en l'une ou l'autre forme, à la discrétion de l'Actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, à la discrétion des actionnaires, sous réserve des restrictions imposées par la Loi.

6.2 Sous réserve des dispositions de l'article 6.3 des présents statuts, la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s). La même règle s'appliquera en cas de conflit entre l'usufruitier et le nu-propriétaire ou entre un constituant de gage et un créancier gagiste.

6.3 Toutefois, lorsque des actions au porteur ou nominatives sont détenues pour compte d'une ou de plusieurs personnes au nom de ou par un système agréé de paiement et de règlement d'opérations sur titres ou un système reconnu de compensation ou l'opérateur d'un tel système, ou par un dépositaire professionnel de titres agréé ou par tout autre dépositaire (ces différents systèmes et professionnels étant désignés ci-après comme "Dépositaires"), la Société, sous réserve d'en avoir reçu de la part du Dépositaire notification en bonne et due forme, reconnaîtra cette ou ces personnes comme propriétaires des actions ainsi détenues pour leur compte mais seulement pour les besoins de l'application de l'article 7 ci-après et pour l'admission et le vote aux assemblées générales.

Le Conseil pourra déterminer les conditions de forme auxquelles devront répondre ces attestations.

Nonobstant ce qui précède, la Société n'effectuera des paiements en espèces, en actions ou en d'autres valeurs, au titre de dividendes ou à tout autre titre, qu'entre les mains du Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit au registre ou conformément aux instructions de celui-ci, et ce paiement sera libératoire pour la Société.

6.4 Des certificats confirmant l'inscription au registre des actionnaires seront remis aux actionnaires et, dans le cas prévu à l'article 6.3 des statuts et sur demande, aux Dépositaires ou sous-dépositaires inscrits au registre. Sans préjudice des modalités de transfert par virement d'actions fongibles dans le cas prévu à l'article 6.3 des statuts, la cession d'actions se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires dûment nommés. La Société peut accepter tout autre document, instrument, écrit ou correspondance comme preuve suffisante de la cession.

Aucune inscription ne sera faite au registre des actionnaires et aucune signification d'un transfert ne sera reconnue par la Société pendant la période débutant le cinquième (5^{ème}) jour ouvrable avant la date d'une assemblée générale et se terminant à la clôture de cette assemblée générale, à moins que la Société ne fixe une période plus courte.

6.5 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

6.6 Si les actions de la Société sont admises à la négociation sur un marché réglementé européen, les dispositions de la loi luxembourgeoise sur les obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé datée du 11 janvier 2008, telle que modifiée ou remplacée, trouveront à s'appliquer.

Art. 7. Assemblées des actionnaires de la Société.

7.1 En cas d'Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Références aux décisions prises, ou pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale se lisent comme référence aux décisions prises, ou pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentées par des minutes.

7.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'Assemblée Générale) représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se réunit, selon le droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi de mars à 9 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil juge selon son entière conviction que des circonstances exceptionnelles le requière.

7.5 D'autres assemblées d'actionnaires de la Société peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

7.6 Au cas où les actions sont inscrites, selon les dispositions de l'article 6.3 des statuts, au registre des actionnaires au nom d'un Dépositaire ou d'un sous-dépositaire de celui-ci, les attestations prévues au dit article 6.3 des statuts devront parvenir à la Société au plus tard le jour précédant le cinquième (5^{ème}) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale sauf si la Société fixe un délai plus court. Ces attestations devront constater l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la clôture de l'assemblée générale. Toutes procurations devront parvenir à la Société dans le même délai.

Art. 8. Notices, Quorum, Procurations et Convocations.

8.1 Les délais de convocation et les conditions de quorum tels que prévus par la Loi régissent la convocation et la tenue des Assemblées Générales, sauf disposition contraire des présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les résolutions prises aux assemblées générales seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés.

8.4 Chaque actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires au moyen d'une procuration donnée par écrit y compris par télécopie ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité en droit luxembourgeois du document et permettant d'identifier l'actionnaire donnant la procuration.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

8.6 Le Conseil adoptera tous autres règlements et modalités concernant la mise à disposition de cartes d'accès et de formulaires de procuration afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de vote.

Le Conseil pourra décider d'autoriser la participation des actionnaires à l'assemblée par tous moyens de télécommunication (y compris le téléphone ou une vidéo conférence), pour autant qu'ils permettent l'identification des actionnaires participant à l'assemblée par ces moyens, aux autres actionnaires présents à cette assemblée générale (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre ces actionnaires et à ces derniers d'entendre à tout moment les autres actionnaires.

Tout actionnaire qui participe à l'assemblée générale de la Société via un tel moyen de communication, sera considéré comme étant présent à cette assemblée générale, sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette assemblée générale.

Les actionnaires pourront voter par correspondance au moyen d'un formulaire fourni par la Société comprenant les mentions suivantes:

- le lieu, la date et l'heure de l'assemblée,
- le nom, l'adresse et toute autre information appropriée concernant l'actionnaire,
- le nombre des actions détenues par l'actionnaire,
- l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées,
- la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,
- la possibilité de donner procuration de vote pour toute nouvelle résolution ou toute modification aux résolutions qui seraient proposées à l'assemblée ou annoncées par la Société après la remise par l'actionnaire du formulaire de vote par correspondance.

Les formulaires de vote par correspondance devront parvenir à la Société au plus tard le jour précédant le cinquième (5^{ème}) jour ouvrable avant la date de l'assemblée générale, sauf si la Société fixe un délai plus court. Une fois que les formulaires de vote par correspondance auront été remis à la Société, ils ne pourront plus être retirés ou annulés.

Les formulaires dûment complétés et reçus par la Société conformément à ce qui précède seront pris en compte pour le calcul du quorum à cette assemblée générale.

Le Conseil adoptera tous les autres règlements et règles relatifs à la participation à l'assemblée et aux formulaires de vote par correspondance.

Art. 9. Administration.

9.1 La Société sera administrée par un Administrateur unique en cas d'Actionnaire unique, ou par un Conseil composé d'au moins trois (3) membres et d'un maximum de seize (16) membres en cas de pluralité d'actionnaires, leur nombre étant déterminé par l'Actionnaire unique ou en cas de pluralité par l'Assemblée Générale. Administrateur(s) ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Les Administrateur(s) seront élus par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale, pour une durée n'excédant pas six (6) ans et jusqu'à l'élection de leurs successeurs, étant donné, cependant que tout administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction.

9.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou tout autre cause, cette vacance pourra être complétée par les administrateurs restants sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunions du Conseil.

10.1 En cas de pluralité d'administrateur, le Conseil choisira parmi ses membres un président, et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-président(s). Le Conseil pourra également choisir un secrétaire qui ne sera pas nécessairement un administrateur et qui sera en charge de prendre les minutes des réunions du Conseil et d'accomplir toute tâche administrative ou autre tel que demandé par le Conseil de temps à autres.

10.2 Le Conseil se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs ou de toute personne déléguée à cet effet par les administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation, la personne convoquant la réunion établissant l'ordre du jour. Les convocations par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par email seront adressées à tous les administrateurs au moins huit jours calendaires avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas une convocation qui établit la nature de cette urgence vingt-quatre heures avant la réunion suffira. Il peut être renoncé à la convocation, avant ou après la réunion, moyennant l'assentiment de chaque administrateur donné par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant aux jours, heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

10.3 Tout administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil en désignant un autre administrateur pour le représenter par écrit ou par télégramme ou par email. Un administrateur ne pourra représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du Conseil. Si le quorum n'est pas réuni dans la demi heure suivant l'heure de la réunion les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion à une date et heure ultérieure. Convocations à la réunion ajournée seront données par le secrétaire du Conseil, le cas échéant, à l'administrateur défaillant.

10.5 Toute décision du Conseil doit être prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président n'aura pas de vote prépondérant. En cas d'égalité la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, par visioconférence ou par des moyens de télécommunication appropriés permettant leur identification et dialogue, une telle participation est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

10.7 Les résolutions peuvent également être prises par voie circulaire mais uniquement si elles sont approuvées à l'unanimité, les signatures des différents administrateurs peuvent être apposées sur différents exemplaires des résolutions par écrit. La date de la résolution est réputée être la date à laquelle la dernière signature est apposée.

10.8 Cet article ne s'applique pas si la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil.

11.1 Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus d'administration et de gestion de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du Conseil.

11.2 Le Conseil peut décider de créer des comités chargés de considérer les affaires soumises par le Conseil, en ce compris un comité d'audit et un comité de nominations, rémunérations et gouvernance d'entreprises. Le comité d'audit sera composé exclusivement d'administrateurs indépendants tels que définis dans l'article 8.1.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société dans la conduite de ces affaires à un ou plusieurs directeurs généraux, directeurs ou autres agents qui peuvent ensemble constituer une direction générale délibérant en conformité avec les règles fixées par le Conseil. Le Conseil peut également déléguer des pouvoirs spéciaux et conférer des mandats spéciaux à toute personne.

12.2 Tout contrat entre la Société et une autre partie doit être à l'avance approuvé par le Conseil, un au moins des administrateurs indépendants s'étant prononcé en faveur de cette décision. Les opérations effectuées dans le cours ordinaire des affaires habituelles, dans les conditions normales de marché avec des entités majoritairement détenues par la Société ou avec d'autres entités ne doivent pas être autorisées par le Conseil.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée vis-à-vis les tiers en toutes circonstances que (i) par la signature conjointe de deux membres du Conseil ou individuelle de l'Administrateur Unique, ou (ii) par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil ou l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En présence d'administrateurs de catégories A et B, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A avec un Administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Réviseurs d'entreprises. Le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes sera confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Ces réviseurs d'entreprises agréés seront désignés et révoqués par l'Assemblée Générale.

Les réviseurs d'entreprises agréés pourront être réélus.

Ils consigneront le résultat de leur contrôle dans les rapports exigés par la Loi.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes seront payés en euro ou tout autre devise choisie par le Conseil et seront payés aux places et dates déterminés par le Conseil. Le Conseil pourra décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société pourra être dissoute, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale détermine également les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateur(s).

Art. 19. Modification des Statuts. Ces Statuts pourront être modifiés, de temps à autres par l'Assemblée Générale extraordinaire soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas expressément réglées par les Statuts, il doit être référé aux dispositions de la Loi."

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge relativement au présent acte ont été estimés à environ EUR 2.700 (deux mille sept cents euros).

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne souhaitant prendre la parole, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. PICCIONE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011 / 13644. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011051354/816.

(110056230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Lita Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 160.720.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, directeur de société, né à Mata Mourisca Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-4499 Limpach, 11, op Wisschen.

Le comparant est ici représenté par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les trois cent cinquante (350) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de trente cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, directeur de société, né à Mata Mourisca Pombal (Portugal), le 26 juillet 1962, demeurant à L-4499 Limpach, 11, op Wisschen.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mai 2011. Relation GRE/2011/1727. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062911/117.

(110070830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Boucherie Charcuterie Kappler Steve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1534 Luxembourg, 2, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 94.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUCHERIE CHARCUTERIE KAPPLER STEVE SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011065173/12.

(110071369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Business Investor Market, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011065174/13.

(110071440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

B2Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 33, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 98.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B2TEC S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011065175/12.

(110071356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Casa Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 144.523.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASA LUXEMBOURG SARL
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011065179/13.

(110071371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Corporate X, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.878.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2011065176/11.

(110071250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Corporate XI, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 142.877.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)
Unterschriften

Référence de publication: 2011065177/11.

(110071245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Cabellera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABELLERA S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2011065178/12.

(110071195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Amiens Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 1, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 143.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011066088/9.

(110074334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

E. Urbain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 6, rue Mathias Weistroffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E. URBAIN SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011065188/12.

(110071313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Arti Licence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 82.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011066106/9.

(110075126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

APERAM Treasury S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.775.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of April.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- 1) "APERAM, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 155.908, holder of one (1) unlimited share and thirty thousand nine hundred and ninety-eight (30,998) limited shares, represented by Mrs Bérangère POIRIER, Legal Counsel, with professional address 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20 April 2011,

2) "APERAM HoldCo S.à r.l.", a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Register of commerce and companies, Luxembourg ("RCS") under number B 152.762, holder of one (1) limited share,

represented by Ms Ana Paula DA SILVA, Paralegal, with professional address 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20 April 2011.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the sole partners of "APERAM Treasury S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.775, having its registered office at 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 12, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2803 on December 21, 2010. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 386 on February 26, 2011.

The same appearing parties representing the whole corporate capital require the undersigned notary to document the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to change the financial year which now shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

The current financial year that started on 26 January 2011 will close on 31 December 2011 at 24:00.

As a consequence, Article 22 is amended and shall now read as follows:

Art. 22. "The Company's financial year shall commence on 1 January and ends on 31 December of the same year.

As at 31 December of each year, the Manager(s), shall draw up an inventory and the annual accounts in accordance with the law.

The Manager(s) shall submit such documents, together with the management report, at least one month prior to the annual general meeting, to the Supervisory Board and to the independent auditor, who have to draw up their reports."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- «APERAM», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.908, détenteur d'une (1) action de commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (30.998) actions de commanditaire,

ici représentée par Madame Béragère POIRIER, Legal Counsel, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 avril 2011,

- «APERAM HoldCo S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12C, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.762, détenteur d'une (1) action de commanditaire,

ici représentée par Mademoiselle Ana Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 avril 2011.

Les procurations prémentionnées signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées, comme il est précisé ci-avant, sont les seuls associés de la société en commandite par actions «APERAM Treasury S.C.A.» (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.775, ayant son siège social au 12C Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant

acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2803, en date du 21 décembre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386, en date du 26 février 2011.

Les mêmes parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale unique décide de modifier l'année sociale qui commencera désormais le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'assemblée générale décide que l'exercice ayant commencé le 26 janvier 2011 se terminera le 31 décembre 2011 à 24.00 heures.

En conséquence, l'article 22 des statuts est modifié comme suit:

Art. 22. «L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Au 31 décembre de chaque année, le/les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le(s) Gérant(s) remet(tent) ces pièces ainsi que le rapport de gestion, un mois au moins avant l'Assemblée générale annuelle, au Conseil de Surveillance et au réviseur d'entreprises qui doivent faire leurs rapports.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. POIRIER, A.P. DA SILVA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2011. Relation: EAC/2011/5522. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011063416/97.

(110071064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

DB Advisors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.884.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DB Advisors SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2011065184/11.

(110071242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

COOPERATIONS, Société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9538 Wiltz, 8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 101.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COOPERATIONS, coop

8, rue de la Montagne

L-9538 WILTZ

HANSEN Josée

Présidente

Référence de publication: 2011065181/14.

(110071900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011065185/10.

(110071418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Eau'Ceane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eau'Ceane S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011065189/12.

(110071244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Ternium Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 154.306.

Ancienne composition du Conseil de Gérance:

M. Raúl Héctor Darderes

M. Carlos Alberto Condorelli

M. Pablo Daniel Brizzio

Nouvelle composition du Conseil de Gérance:

M. Carlos Alberto Condorelli

M. Pablo Daniel Brizzio

M. Ysaac Garcia

Adresse de M. Ysaac Garcia:

29, Avenue de la Porte Neuve - 3^{ème} étage

L-2227 Luxembourg

Durée du mandat: indéterminée - 05/05/2011

Référence de publication: 2011065329/18.

(110072149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Esch dépôt-vente S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 12, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 85.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Esch dépôt-vente SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011065190/12.

(110071247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Supporter-Club Union Dudelage, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3524 Dudelage, 40, rue Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg F 8.727.

STATUTS

Membres fondateurs:

Président:

Beideler George, demeurant a 40 rue Norbert Metz L-3524 Dudelage

Chauffeur

Vice-Président:

Weber Christiane, demeurant a 61 Grand-Rue L-3313 Bergem

Femme au Foyer

Sécrétaire:

Heck-Weber Jennifer, demeurant a 20a rue Munster L-2160Luxembourg

Secrétaire

Trésorière:

Beideler- Paradisi Ariette, demeurant a 40rue Norbert Metz L-3524 Dudelage

Femme au Foyer

Membre:

Beideler Sven, demeurant a 40 rue Norbert Metz L-3524 Dudelage

Etudiant

Créent par la présente une accociation sans but lucratif, régis par les Disposition de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er} . Sous la dénomination <SUPPORTER-CLUB UNION DUDELANGE asbl, il est constitué une association sans but lucratif qui a pour objet Le Support du club de Gymnastique UNION DUDELANGE l'organisation de manifestation culturelle national ou international compatibles avec son objet.

Elle a son siège dans la commune de DUDELANGE

L'adresse postale de l'association est 40 rue Norbert Metz L-3524 Dudelage (Monsieur Beideler George)

Art. 2. La durée de l'association est indéterminée.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;
- promouvoir harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter au jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 14 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts et règlement interne;
- nomination et révocations des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune Modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le Membre présent; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) La seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) La décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste/affichage au siège etc...

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 4 années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 5 autres Membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le vice-président remplace le président, le secrétaire est responsable pour le secrétariat, le trésorier gère les comptes.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au Club de Gymnastique UNION DUDELANGE

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas règlementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Dudelange, le 03.05 2011.

Beideler George / Heck- Weber Jennifer / Weber Christiane / Beideler Sven / Beideler Paradisi Arlette

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2011063241/105.

(110070029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

EuroYield Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 144.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Andrea Mariani
Gérant

Référence de publication: 2011065191/11.

(110071377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.709,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Peter Diehl
Gérant

Référence de publication: 2011065193/13.

(110071208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

CTI Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 12, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 94.647.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

René JOST
Chief Executive Officer

Référence de publication: 2011065280/11.

(110072606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

TA EU Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 160.502.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at 5 Rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Jupiter Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B 128.538, and having a share capital amounting to EUR 328,347,

here represented by Ms Eleanor Lever, employee of Saltgate S.A. (Luxembourg), whose professional address is 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg,

the power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “TA EU Luxembourg II S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company..

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

6.4. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.5. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.6. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.7. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.8. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.9. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of

the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2011.

Subscription and Payment

Jupiter Acquisitions S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500 EUR (one thousand five hundred euros)

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers for an undetermined period composed of Class A and Class B managers. The following persons are named managers:

Class A:

Gregory Wallace, Fund Controller, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224; and

Thomas Alber, Chief Financial Officer, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.;

Class B:

Keith Grealley, accountant, born on 5 February 1977 in Galway, Ireland, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

Russell Perchard, manager, born on 16 January 1978 in Jersey, Channel Islands, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; and

Costas Constantinides, manager, born on 17 September 1979 in Nicosia, Cyprus, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de mars,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à 5 Rue Zénon Bernard L4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Jupiter Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg dont le siège social se situe à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.538, dont le capital social est fixé à EUR 328,347,

représentée par Mlle Eleanor Lever, employée par Saltgate S.A. avec adresse professionnelle à 291 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg,

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "TA EU Luxembourg II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du

Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une partie des actifs et bénéfices sociaux de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles parmi les associés.

6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

6.6. Le transfert des actions en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les actionnaires représentant les trois quarts (3 / 4) des droits appartenant aux survivants.

6.7. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie

B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toute décision du Conseil peut seulement être valablement adoptée par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier;

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes devra être distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Jupiter Acquisitions S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

73144

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1,500).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance pour une durée indéterminée composé de gérants de Catégorie A et de gérant de Catégorie B. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

Class A:

Gregory Wallace, Contrôleur de Fonds, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique; et

Thomas Alber, Directeur Financier, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique.

Class B:

Keith Greally, comptable, né le 5 février 1977 à Galway, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 291, route d'Arlon, L-1550 Luxembourg;

Russell Perchard, gérant, né le 16 janvier 1978 à Jersey, Iles anglo-normandes, dont l'adresse professionnelle est située au 291, route d'Arlon, L-1550 Luxembourg; et

Costas Constantinides, gérant, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, dont l'adresse professionnelle est située au 291, route d'Arlon, L-1550 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Eleanor Lever, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: EAC/2011/3965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011058063/543.

(110065091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

**Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Capricorn Administration Services Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.601.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

L. Perlman S.E.C.S., a société en commandite simple, duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 4, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153680,

here represented by Bronwen Collins, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 May 2011 (such proxy to be registered together with this deed).

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Capricorn Administration Services Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 108601 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on the 31st of May 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1117 of October 28, 2005 (the "Company"). The articles of incorporation have

been modified by a deed of the undersigned notary, on November 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2539 of December 30, 2009.

The appearing party representing the Sole Shareholder which represents the entire share capital may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Change of name from Capricorn Administration Services Luxembourg S.à r.l. to Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à.r.l.

2. Amendment to Article 1 of the Articles of Incorporation.

Then the sole shareholder took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Capricorn Administration Services Luxembourg S.à r.l. to “Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l.”.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l. (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and relevant legislation.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le dix mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence Luxembourg.

A comparu:

L. Perlman S.E.C.S., une société en commandite simple, dûment constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153680,

Ici représentée par Bronwen Collins, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 6 mai 2011 (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante est l’unique associé (l’«Associé Unique») de Capricorn Administration Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108601, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 31 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1117 du 28 octobre 2005 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2539 du 30 décembre 2009.

La partie comparante, représentant l’Associé Unique qui représente l’intégralité du capital social, peut délibérer sur tous les points de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de Capricorn Services Luxembourg S.à r.l. en Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à.r.l.

2. Modification de l’article 1^{er} des statuts.

Ensuite l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de Capricorn Services Luxembourg S.à r.l. en «Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.a.r.l.».

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : B. COLLINS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21459. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011066138/87.

(110074579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.709,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.092.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Peter Diehl

Gérant

Référence de publication: 2011065194/13.

(110071212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Ercy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 115.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011065199/13.

(110071433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Etablissements J.L. Selenati Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 169, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 68.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENTS J.L. SELENATI Sàrl
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011065200/12.

(110071316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

JCF Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.671.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010:

- Les mandats de gérant de Monsieur Jean-Christophe MONTANT et de Monsieur Fabien ZUILLI ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011065297/16.

(110072621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

**Consepio S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Franze Capital (Luxembourg) S.A. société de gestion de patrimoine familial).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 147.184.

—
In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FRANZE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., société de gestion de patrimoine familial, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 8, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C, number 1531 of August 8, 2009, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 147.184.

The meeting is presided by Mr. Sébastien BOMBENGER, private employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Christine COULON-RACOT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the EIGHT HUNDRED (800) shares representing the entire share capital are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Change of the company's name from "FRANZE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., société de gestion de patrimoine familial" into "CONSEPIO S.A. SPF".

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 1 to be read as follows: "There exists a corporation (société anonyme) under the name of "CONSEPIO S.A. SPF".

3. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the company's name from "FRANZE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., société de gestion de patrimoine familial" into "CONSEPIO S.A. SPF".

Second resolution

As a consequence of the first resolution the meeting resolves to amend the first paragraph of Article 1 so as to henceforth read as follows:

“There exists a corporation (société anonyme) under the name of “CONSEPIO S.A. SPF”.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept février.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FRANZE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., société de gestion de patrimoine familial», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1531 du 8 août 2009, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147184.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les HUIT CENTS (800) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de «FRANZE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., société de gestion de patrimoine familial» en «CONSEPIO S.A. SPF».

2.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 1 pour lui donner la teneur suivante: «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CONSEPIO S.A. SPF.»

3.- Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «FRANZE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., société de gestion de patrimoine familial» en «CONSEPIO S.A. SPF».

Deuxième résolution

Faisant suite à la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 1 pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de CONSEPIO S.A. SPF»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOMBENGER, C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2011. Relation: LAC/2011/8603. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011063542/98.

(110071292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

MP Carrelage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8557 Petit-Nobressart, 3, Op Zengen.

R.C.S. Luxembourg B 105.140.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011065232/10.

(110071532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Exim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 65.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXIM S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011065203/12.

(110071248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

F.M. Auto-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 2, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.M. AUTO-IMMO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011065204/12.

(110071320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Fleurs du Monde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 104, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 65.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLEURS DU MONDE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011065205/12.

(110071255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Degussa Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 18.707.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 avril 2011 au siège social 45, rue des Scillas,
L-2529 Howald à 11.00 heures

Résolution 1

L'Assemblée décide d'approuver la nomination au Conseil d'Administration de Madame Marleen Van Malderen domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg à 8017 Strassen, 10 rue de la Chapelle.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 délibérant sur les comptes annuels de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011065380/18.

(110072956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

G.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P- Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 67.216.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.C.C. S.A.

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011065207/13.

(110071859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

G.M.T. Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.M.T. TELECOM S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011065208/12.

(110071258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Hair Contrast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.876.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAIR CONTRAST S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011065211/12.

(110071321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Sandwich Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 104.622.

Suite à l'assemblée générale tenue extraordinairement le 5 mai 2011, il a été décidé de transférer le siège social de Sandwich Partners S.A. du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour: Sandwich Partners S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Fanny Marx

Référence de publication: 2011065323/17.

(110072090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

BMO Finance Company I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 160.239.

*Extract of the written resolutions taken
by the sole shareholder of the Company on April 15, 2011:*

Appointment of additional managers and setting up of a board of managers of the Company as follows:

- Mr. Austin J. O'CONNOR, born on September 17, 1944, in Woolpit, United of Kingdom, residing at 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr. Patrick SCHOOT, born on September 17, 1954, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing at 1, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg

are appointed as type A managers of the Company with immediate effect until the holding of the annual general meeting of the shareholder of the Company to be held in 2017;

and

- Mr. Peter Christopher HINMAN, born on May 24, 1958, in New York City, United States of America, residing professionally at 3 Times Square, 27th Floor, New York, New York, 10036, United States of America, and

- Mrs. Marjorie TANG, born on November 10, 1953, in Oshawa, Canada, and residing professionally at 100 King Street West, 19th Floor, First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1, Canada

are appointed as type B managers of the Company with immediate effect until the holding of the annual general meeting of the shareholder of the Company to be held in 2017.

Consequently, in accordance with articles 11, 12 and 13 of its articles of association, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Mrs. Ailbhe JENNINGS as type A manager of the Company;

- Mr. Austin J. O'CONNOR as type A manager of the Company;

- Mr. Patrick SCHOOT as type A manager of the Company;

- Mr. Peter Christopher HINMAN as type B manager of the Company; and

- Mrs. Marjorie TANG as type B manager of the Company.

Suit la traduction française de ce qui précède:

*Extrait des résolutions prises par
l'associé unique de la Société le 15 avril 2011:*

Nomination de gérants additionnels et établissement d'un conseil de gérance de la Société comme suit:

- M. Austin J. O'CONNOR né le 17 septembre 1944, à Woolpit, Royaume-Uni, résidant au 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange, Grand-Duché de Luxembourg, et

- M. Patrick SCHOOT, né le 17 septembre 1954, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 1, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg

sont nommés gérants de type A de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'associé de la Société qui se tiendra en 2017;

et

- Mr. Peter Christopher HINMAN, né le 24 mai 1958, à New York City, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 3 Times Square, 27^{ème} étage, New York, New York, 10036, Etats-Unis d'Amérique, et

- Mrs. Marjorie TANG, née le 10 novembre 1953, à Oshawa, Canada, résidant professionnellement au 100 King Street West, 19^{ème} étage, First Canadian Place, Toronto, ON M5X 1A1, Canada

sont nommés gérants de type B de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'associé de la Société qui se tiendra en 2017.

Par conséquent, conformément aux articles 11, 12 et 13 des statuts constitutifs, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Mme Ailbhe JENNINGS comme gérante de type A de la Société;
- M. Austin J. O'CONNOR comme gérant de type A de la Société;
- M. Patrick SCHOOT comme gérant de type A de la Société;
- M. Peter Christopher HINMAN comme gérant de type B de la Société; et
- Mme Marjorie TANG comme gérante de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063449/57.

(110071971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Hair Fusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HAIR FUSION S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011065212/12.

(110071259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Northwind Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour Northwind Fund

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2011074735/15.

(110082111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.
